



Projet éolien du Blayais

AVIS DE CONCERTATION

PRÉALABLE

du 3 juin au 12 juillet 2019

LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

EDF Renouvelables (filiale à 100 % du Groupe EDF) envisage la création d'un parc terrestre composé de 30 à 40 éoliennes à proximité de la centrale nucléaire du Blayais pour un montant estimé entre 100 et 130 millions d'euros. Ce projet pourrait permettre de produire, chaque année, de l'électricité verte pour 100 000 à 150 000 habitants.

Les emplacements des éoliennes ne sont pas connus à ce jour. Ils dépendront notamment des résultats des études et des enseignements de la concertation à venir.

A ce stade, EDF Renouvelables soumet au débat plusieurs zones d'implantation potentielle des éoliennes ainsi que les grands principes d'aménagement du territoire qui pourraient être adoptés.

Ces zones d'implantation potentielle s'étendent sur une partie des territoires des communes suivantes :

- **en Gironde** : Anglade, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Ciers-sur-Gironde, Saint-Androny ;
- **en Charente-Maritime** : Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac.

UNE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Afin d'organiser une concertation ouverte et transparente, qui donne la parole à tous, EDF Renouvelables a saisi volontairement la Commission nationale du débat public. Le 3 octobre 2018, celle-ci a désigné Walter ACCHIARDI (urbaniste retraité) et Julie DUMONT (consultante) comme garants de la concertation préalable du projet éolien terrestre du Blayais, avec l'appui d'Etienne BALLAN (sociologue, urbaniste). Ces personnalités neutres et indépendantes sont chargées de s'assurer du bon déroulement de la concertation.

Les participants peuvent s'adresser aux garants directement :

- par mail : walter.acchiardi@garant-cndp.fr / julie.dumont@garant-cndp.fr, ou
- en écrivant à la Commission nationale du débat public : CNDP - Garants de la concertation sur le projet éolien du Blayais - 244 boulevard Saint-Germain 75007 Paris.

L'OBJET DE LA CONCERTATION

Conformément au Code de l'environnement (article L 121-15-1), cette concertation permettra de débattre de l'opportunité du projet, de ses objectifs et caractéristiques principales, de ses enjeux et des conditions de sa mise en œuvre.

Elle portera, par exemple, sur les questions suivantes :

- Quelle serait l'utilité du projet pour la transition énergétique régionale et locale ?
- Quels devraient être les secteurs d'implantation préférentiels des éoliennes au regard des enjeux ?
- Quels seraient les orientations et principes d'aménagement à privilégier ?
- Quelles mesures d'accompagnement du projet pourraient être mises en place ?
- Quelles modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable ?

LA DURÉE ET LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera du lundi 3 juin au vendredi 12 juillet 2019. Les informations relatives au projet et le dossier de concertation sont accessibles depuis le site :

www.parc-eolien-blayais.fr

Les personnes intéressées peuvent contribuer durant la concertation de plusieurs manières :

• Lors des réunions publiques :

- lundi 3 juin à 18h30 à Bordeaux (Salle Chantiers de la Garonne (en face de Darwin), 21 quai de Queyries),
- mardi 4 juin à 18h30 à Blaye (Cinéma Zoetrope, 33 bis cours de la République),
- lundi 8 juillet à 18h30 à Jonzac (Centre des Congrès, 57 avenue Jean Moulin).

• Lors des ateliers thématiques : 4 ateliers thématiques permettant un travail en petits groupes seront organisés afin d'enrichir les diagnostics issus des études, éclairer les enjeux du projet et débattre des premières orientations d'aménagement proposées par EDF Renouvelables.

- Les dates et lieux des rencontres sont disponibles sur www.parc-eolien-blayais.fr
- Afin de faciliter l'organisation des ateliers, l'inscription est recommandée au 05 56 17 30 33

• Lors des permanences communales : les équipes d'EDF Renouvelables se tiendront à la disposition des habitants des 8 communes potentiellement concernées par les zones d'implantation du projet pour des rendez-vous individuels en mairie.

- **Anglade** : Salle des Associations - Place des Platanes - le mardi 18 juin de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30
- **Braud-et-Saint-Louis** : Salle multifonctions (derrière le Centre de soins) - Pièce La Rouline - le mercredi 26 juin de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- **Saint Androny** : Salle du Conseil - 4 route des Vignes - le mardi 2 juillet de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30
- **Saint-Bonnet-sur-Gironde** : Salle des Fêtes (à côté de la Mairie) - Rue des Ecoles - le jeudi 20 juin de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- **Saint-Ciers-sur-Gironde** : Salle du Conseil (en face de la Mairie) - 32 avenue de la République - le mardi 25 juin de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
- **Saint-Dizant-du-Gua** : Salle du Conseil - 6 place de la Mairie - le mercredi 3 juillet de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- **Saint-Sorlin-de-Conac** : Salle du Conseil - 2 route de Saint-Aubin - le lundi 1^{er} juillet de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
- **Saint-Thomas-de-Conac** : Salle du Conseil - 2 place des Anciens Combattants - le jeudi 27 juin de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 00

Pour prendre rendez-vous avec EDF Renouvelables, les résidents des 8 communes ont à leur disposition un numéro de téléphone : 05 56 17 30 33.

• Sur les registres de concertation

Ces registres seront disponibles :

- **Dans les mairies des 8 communes concernées** par les zones d'implantation potentielle du projet (aux heures habituelles d'ouverture).
- **Au siège des Communautés de communes de l'Estuaire** (38 Avenue de la République 33820 Braud et Saint-Louis), de la Haute-Saintonge (7 rue Taillefer 17501 Jonzac) et du Médoc-Cœur de Presqu'île (10 place du Maréchal Foch, 33340 Lesparre-Médoc), aux heures habituelles d'ouverture.

• Via internet

- Un espace de contribution est accessible 24h/24 et 7j/7 sur le site www.parc-eolien-blayais.fr dans la rubrique « Participez ».

• Par courrier postal

- Les courriers postaux sont à adresser à : EDF Renouvelables Concertation projet éolien du Blayais, Centre d'Affaires Wilson, Quai Ouest - 35 boulevard de Verdun 34500 Béziers.

Dans le cadre de la concertation, EDF Renouvelables participera également à différentes rencontres et auditions au sein des collectivités locales, organismes socio-économiques et associations du territoire qui en auront accepté le principe. Les comptes rendus de ces auditions seront rendus publics sur le site internet de la concertation.

Toutes les contributions conformes à la Charte d'expression (consultable sur www.parc-eolien-blayais.fr) seront prises en compte par EDF Renouvelables et intégrées par les garants à leur bilan.